

27.04.2005 - 12:00 Uhr

L'ASTAG, la IG VELO et Les Routiers Suisses déclarent la guerre aux accidents dus à l'angle mort: Le miroir "Trixi" doit devenir la solution standard



Lucerne (ots) -

- Indication: Deux images pourront être téléchargée dès 12h00
sous:
<http://www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmaid=100001880> -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG, la Communauté d'Intérêt (IG) Vélo Suisse et Les Routiers Suisses (LRS) lancent une campagne commune pour éviter les accidents tant redoutés dus à l'angle mort. Plusieurs villes suisses, en premier Lucerne, recevront un miroir "Trixi" en cadeau. La brochure d'information explique les dangers liés à l'angle mort et donne des conseils permettant d'adopter un comportement garantissant la sécurité dans la circulation. L'autocollant "Danger" à appliquer à l'arrière du véhicule sert à rendre les cyclistes attentifs aux dangers liés à l'angle mort.

Malgré les rétroviseurs modernes, les véhicules présentent tous plusieurs angles morts. Comme ces zones sont particulièrement larges autour des gros véhicules, tels que camions, elles échappent au champ de vision de leurs conducteurs. Les accidents tant redoutés dus à l'angle mort surviennent par exemple lorsqu'un camion oblique à droite et qu'il entre en collision avec un cycliste qui se trouvait dans l'angle mort. Grâce au soutien du Fonds de sécurité routière (FSR) l'Association suisse des transports routiers ASTAG, la CI Vélo Suisse et Les Routiers Suisses s'engagent sérieusement dans le cadre d'une campagne commune, dans le but d'éviter le plus possible ce genre d'accident.

Le miroir "Trixi" doit devenir la solution standard

Le miroir "Trixi" fixé aux feux de signalisation permet aux conducteurs de véhicules de reconnaître les personnes qui se trouvent dans les zones d'angle mort ou à droite de leur véhicule. Ce miroir très peu coûteux à l'achat convient parfaitement à éviter des accidents graves, mais malheureusement on le rencontre partout. C'est la raison pour laquelle l'ASTAG et la CI Vélo Suisse offriront au cours de cette année un miroir "Trixi" à plusieurs villes. Aujourd'hui le miroir est remis à la ville de Lucerne qui le fixe à la Werkhofstrasse (à la hauteur de la Tribtschenstrasse). Lucerne réceptionne la balle qui lui est ainsi lancée dans le but d'installer cinq autres miroirs "Trixi" dans son réseau routier.

Brochure d'information

Les connaissances des dangers liés à l'angle mort et le comportement approprié permettent dans une large mesure d'éviter les accidents. L'ASTAG et la CI Vélo Suisse informent les conducteurs de camions et les cyclistes au moyen de la brochure "L'angle mort - le connaître, l'éviter, le gérer". Les explications et les conseils s'adressent en particulier aux enfants et aux jeunes qui ne sont très souvent pas assez conscients des dangers de la circulation routière.

Autocollant "Danger"

Dans la circulation, l'autocollant "Danger" de l'ASTAG et des Routiers Suisses rend les cyclistes attentifs aux dangers liés à l'angle mort. Les détenteurs de camions peuvent commander gratuitement ce signal d'avertissement jaune, en vue de l'appliquer à l'arrière à droite de leurs véhicules.

Adresse de commande:

La brochure, disponible en trois langues (d/f/i), ainsi que l'autocollant "Danger" peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse suivante:

ASTAG, Association suisse des transports routiers
Weissenbühlweg 3
3007 Berne

Fax: +41/31/370'85'89

Contact:

Gallus Bürgisser
chef de département, ASTAG
Tel.: +41/31/370'85'30
Mobile: +41/79/335'09'44

David Piras
secrétaire général, LRS
Tel.: +41/21/706'20'00
Mobile: +41/76/569'75'75

Kurt Egli
CI Vélo Suisse
Tel.: +41/52/212'84'00
Tel.: +41/79/678'40'27

Medieninhalte



Le miroir "Trixi" fixé aux feux de signalisation permet aux conducteurs de véhicules de reconnaître les personnes qui se trouvent dans les zones d'angle mort ou à droite de leur véhicule. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "ots/ASTAG"



Le miroir "Trixi" fixé aux feux de signalisation permet aux conducteurs de véhicules de reconnaître les personnes qui se trouvent dans les zones d'angle mort ou à droite de leur véhicule. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "ots/ASTAG"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100489431> abgerufen werden.